



Le travail de la Fédération Française de Géobiologie selon les articles 3 et 4 des statuts de la FFG

Fédérer les professionnels de la Géobiologie en France, Outre-mer, pays Francophones et Européens.

Promouvoir la Géobiologie à travers formations, conférences, séminaires,
et tous supports publicitaires.

Reconnaissance de notre métier par les administrations, les professionnels de la construction,
les sociétés immobilières et les collectivités publiques.

Informier, former et développer entre tous ses membres les techniques et
les connaissances dans ses domaines.

Formateur affilié à la Fédération Française de Géobiologie
Signataire de la charte des praticiens et formateurs en Géobiologie

Ce que vous devez savoir avant votre inscription

Toute personne désirant se former à la Géobiologie voulant être reconnue par la FFG et envisageant d'en faire son activité professionnelle devra pour cela suivre le cursus obligatoire de cinq modules, session qui correspond au tronc commun de la Fédération Française de Géobiologie.

Le parcours devant obligatoirement commencer par le Niveau I et se terminer par le niveau 5.

Les cours et le tronc commun étant protégés dans le domaine de la propriété intellectuelle
N° V6AS1J7 et V6AS217

Avec obligation aux formateurs de mettre en application le tronc commun.

Pour obtenir le droit de figurer sur la liste de la FFG, la Fédération demandera que le Géobiologue
soit déclaré et possède un numéro de SIRET, afin de consolider notre métier et de le rendre crédible.

Texte en accord avec le président honoraire Mr Eugène Herrero
et le président de la Fédération Française de Géobiologie Mr Christian Dalmau

Président fondateur FFG

Président FFG